

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 12 mai 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 12 mai 2014, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Yves Walsh

ABSENT :

Denys Leclerc

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Yves Savard, directeur des travaux publics

130-05-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

131-05-2014

PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2014

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copies des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 avril 2014 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2481 à 2499 comportant les résolutions #088-04-2014 à #120-04-2014 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 29 avril 2014 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2500 à 2504 comportant les résolutions #121-04-2014 à #129-04-2014 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

132-05-2014

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 512783 à 512854 inclusivement, totalisant un montant de 37 461,74 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 5242 à 5336 inclusivement, totalisant un montant de 90 924,26 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2211 à 2225 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 54 980,12 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 132-05-2014 au montant de 183 366,12 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

133-05-2014

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE
LA VILLE AU 31 MARS 2014 (N/D : 201-131)**

Attendu que le règlement 12-2007 décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de la délégation des dépenses et contrats;

Attendu que l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes oblige la trésorière à déposer deux états financiers: le premier étant un état comparatif avec la même période de l'année précédente et le second compare la prévision des dépenses avec le budget initial;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt desdits états financiers comparatifs au 31 mars 2014 sous réserves des améliorations à apporter pour présenter les données en pleine comptabilité d'exercice.

Attendu que la trésorière explique le suivi sommaire du budget de fonctionnement de la Ville de Saint-Basile au 30 avril 2014.

Adopté.

134-05-2014

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013 (N/D : 201-120)

Attendu qu'une reddition de comptes doit être faite à une séance du conseil avant le 30 juin 2014 pour les indicateurs de gestion 2013;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt par la trésorière du document intitulé "Indicateurs de gestion 2013".

Attendu que ce conseil veut le publiciser comme annexe au discours du Maire dans le journal " Le Public Basilien " de novembre 2014.

Attendu que le dépôt électronique au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sera fait cette semaine.

Attendu que ce conseil autorise la trésorière, Madame Joanne Villeneuve à effectuer ce dépôt électronique.

Adopté.

135-05-2014

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 12 MAI 2014 (N/D : 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 12 mai 2014 pour le règlement suivant, à savoir:

" 04-2014 : Règlement décrétant une dépense de 1 854 426 \$ et un emprunt de 1 824 426 \$ pour des travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique sur une distance de ± 3200 mètres."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeur a signé le registre pour le règlement numéro 04-2014 ;

Attendu que le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 04-2014 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 132 ;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 04-2014 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 25 avril 2014 annonçant la procédure d'enregistrement du 12 mai 2014.

Adopté.

136-05-2014

DESTRUCTION DES ARCHIVES (N/D : 104-103)

Attendu que Madame Joanne Villeneuve a procédé en juin 2013 au déclassé des archives selon le calendrier de conservation de la Ville de Saint-Basile;

Attendu que ce conseil veut détruire les archives selon le calendrier de conservation de la municipalité de Saint-Basile-Sud et de la Paroisse de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine la destruction de 10 boîtes de documents par déchiquetage au Bureau de la Municipalité par Madame Myriam Gilbert sous la supervision de Madame Joanne Villeneuve dans le respect de la *Loi sur les archives* ;

Attendu que lesdits documents se décrivent sommairement ainsi :

- 10 boîtes de registres comptables (Grand-livre, fournisseurs, payes, perception et autres) pour les années 2001 à 2005 ;

Attendu qu'un employé de la Ville s'est assuré que lesdites boîtes ont bien été détruites par déchiquetage au Bureau de la Municipalité en apposant sa signature au bas de la présente résolution.

Adopté.

137-05-2014

DESTRUCTION DES ARCHIVES (N/D : 104-103)

Attendu que Monsieur Roger Proulx a procédé en début d'année 2013 au déclassé des archives selon le calendrier de conservation de la Ville de Saint-Basile;

Attendu que ce conseil veut détruire les archives selon le calendrier de conservation de la municipalité de Saint-Basile-Sud et de la Paroisse de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la destruction de 9 boîtes de documents par déchiquetage au Bureau de la Municipalité dans le respect de la *Loi sur les archives* ;

Attendu que lesdits documents se décrivent sommairement ainsi :

- 1 boîte d'anciens certificats de l'évaluateur de la MRC de 2000 à 2006;
- 5 boîtes de relevés de payes et feuilles de temps de 2001 à 2005;
- 2 boîtes de documents d'analyse d'eau de 1992 à 2008;
- 1 boîte de différents documents administratifs détaillés dans la liste préparée par Monsieur Roger Proulx.

Attendu qu'un employé de la Ville s'assurera que lesdites boîtes sont bien détruites par déchiquetage au Bureau de la Municipalité en apposant sa signature au bas de la présente résolution.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Un nouveau citoyen de Saint-Basile se plaint de la procédure prise par la Ville de Saint-Basile concernant les rappels de taxes envoyés aux citoyens.

138-05-2014

COMMANDITE L'ÉQUIPE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – CIMENT QUÉBEC (N/D : 102-102)

Attendu que le Grand Défi Pierre Lavoie aura lieu à la mi-juin 2014;

Considérant que Ciment Québec et l'IUCPQ ont mis sur pied une équipe cycliste pour participer au 1 000 Km du Grand Défi Pierre Lavoie;

Considérant que cette équipe cycliste demande l'aide financière de la Ville de Saint-Basile afin d'appuyer le Grand Défi Pierre Lavoie;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 1 000 \$ à l'équipe cycliste de Ciment Québec et IUCPQ dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie édition 2014. Que le chèque doit être libellé au nom de GO LE GRAND DÉFI.

Attendu que lesdits membres de l'équipe Ciment Québec sont Denis Gagnon, Benoît Lachance et Luc Papillon.

Adopté.

139-05-2014

CONCERT DES PROFESSEURS (N/D : 102-102)

Attendu que l'École régionale de musique de Pont-Rouge organise un concert bénéfice soit le Concert des professeurs le 23 mai 2014;

Considérant que l'École régionale de musique de Pont-Rouge est un organisme à but non lucratif et qu'elle demande une aide financière;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de donner un don de 100 \$ afin d'aider l'École Régionale de musique de Pont-Rouge.

Adopté.

140-05-2014

**BOURSES AUX ÉTUDIANTS – ÉCOLE SECONDAIRE DONNACONA
JEUNESSOR PORTNEUF (N/D : 102-102)**

Considérant la demande de Jeunessor Portneuf pour obtenir une contribution financière afin de remettre une bourse à un finissant de Saint-Basile lors de la soirée Hommage aux finissants qui aura lieu le vendredi 6 juin 2014 ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de faire un don de 100 \$ afin de remettre une bourse à un finissant s'étant démarqué par sa persévérance provenant de Saint-Basile et/ou de d'autres municipalités.

Adopté.

141-05-2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
VILLE DE SAINT-BASILE**

Règlement numéro 06-2014

Règlement modifiant le règlement numéro 03-2008 et 01-2011 ayant trait au programme de revitalisation en vue de favoriser la construction.

Considérant qu'en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Saint-Basile a adopté le 14 juillet 2008 un programme de revitalisation et l'a modifié le 11 avril 2011;

Considérant que le conseil de la Ville de Saint-Basile veut modifier le règlement concernant ledit programme de revitalisation;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 avril 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 06-2014 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 06-2014 ".

Adopté.

142-05-2014
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
VILLE DE SAINT-BASILE

Règlement numéro 07-2014

Règlement modifiant le règlement complémentaire au RMU-03 sur l'utilisation de l'eau potable.

Considérant que le conseil a adopté en date du 10 avril 2007, le règlement RMU-03, relatif à l'utilisation extérieure de l'eau en cas de pénurie;

Considérant le conseil a adopté en date du 20 mars 2012, le règlement numéro 13-2012 complémentaire au RMU-03 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal;

Considérant que le conseil de la Ville de Saint-Basile veut modifier le règlement concernant les restrictions à l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 avril 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 07-2014 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 07-2014 ".

Adopté.

143-05-2014

DOSSIERS D'INFRACTION (N/D: 105-143)

Considérant le règlement numéro 04-2008 autorisant les personnes désignées à délivrer des constats d'infraction;

Considérant que certains dossiers font l'objet d'une non-conformité au règlement municipal numéro 01-2007 sur l'occupation et l'entretien des immeubles, au règlement RMU-07 sur les nuisances, le paix et le bon ordre, au règlement de zonage numéro 07-2012;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte que l'inspectrice en bâtiment, Madame Laurie Mimeault, soit autorisée à délivrer les constats d'infraction et d'entreprendre toutes les procédures judiciaires appropriées, plus spécifiquement pour les dossiers suivants :

- 912, rang Sainte-Angélique;
- 180, rang Saint-Georges;
- 737, chemin de la Station.

Adopté.

144-05-2014

**TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG
SAINTE-ANGÉLIQUE PROJET #1302 - MANDAT POUR LA
FOURNITURE DE TUYAUX (N/D : 602-130)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a procédé à un appel d'offres sur invitation, pour la fourniture de tuyaux de béton en vue d'exécuter certains travaux de génie civil pour la reconstruction d'une partie de rang Sainte-Angélique;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 9 mai 2014, à savoir:

Aubert et Marois Ltée	42 900,00
Les industries de ciment de La Guadeloupe Inc.	39 393,00
Fortier 2000 Ltée	36 524,40

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde le mandat pour la fourniture de tuyaux de béton, en lien avec les travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique, à Fortier 2000 Ltée, pour un montant de 36 524,40 \$, taxes en sus.

Que le coût de ces tuyaux sera payé à même le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique.

Adopté.

145-05-2014

**ENTENTE POUR SERVICE D'ANALYSES :
AQUEDUC ST-JEAN (N/D : 114-300)**

Attendu que l'Aqueduc St-Jean veut avoir un service d'analyses de l'eau potable pour leur réseau;

Attendu que le comité d'Aqueduc St-Jean demande à la Ville de donner le service d'analyse par un employé municipal qualifié ;

Attendu que le coût de ce service sera tarifé aux usagers bénéficiant du service ;

Attendu qu'une entente d'un an renouvelable doit être signée ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte de donner le service d'analyse d'eau potable pour l'Aqueduc St-Jean financé par un tarif annuel ;

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 257-11-2001;

Que le conseil autorise Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement Maire et Directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile l'entente à intervenir avec l'Aqueduc St-Jean.

Adopté.

146-05-2014

**AUTORISATION D'ACHAT D'AIR CLIMATISÉ POUR
LES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE (N/D : 401-131)**

Considérant qu'il a lieu de procéder à l'installation des airs climatisés de fenêtre dans chaque bureau à chaque printemps;

Considérant que certains airs climatisés sont devenus désuet;

Considérant qu'il a lieu de procéder au déplacement de l'unité d'air climatisé murale qui est actuellement dans le bureau du passage (anciennement assistante-trésorière) vers le bureau près de la réception (actuellement urbaniste);

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile entérine l'achat de quatre (4) unités d'air climatisé murales permanentes ainsi que le déplacement de l'unité déjà en place au coût de 10 220 \$ taxes et électricien en sus auprès du fournisseur G.G. Réfrigération de Donnacona.

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile entérine les travaux d'électricité reliés à l'installation des quatre (4) unités d'air climatisé murales au coût de 489,50 \$ taxes en sus auprès du fournisseur J-Robert Bédard Inc. de Saint-Basile.

Que pour payer cette dépense non prévue au programme triennal d'immobilisation 2014, 2015, 2016, ce conseil approprié l'argent à même ses surplus libres.

Adopté.

147-05-2014

**SPÉCIFICATIONS SUR L'ACHAT D'UN CAMION
POUR LE SERVICE DE VOIRIE (#1402) (N/D : 401-131)**

Considérant qu'un mandat a été donné à Monsieur Yves Savard pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie selon la résolution 125-04-2014 ;

Attendu que suite à cette résolution, le conseil doit accepter les spécifications du véhicule et des modalités de paiement/remboursement;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile entérine l'achat d'un véhicule au montant de 10 500 \$ taxes en sus, concernant un Jeep Patriot SP manuel 2010 avec numéro d'identification 1J4NF2GB7AD658409 provenant de la compagnie Kia Cap-Santé ;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le paiement au montant de 10 500 \$ taxes en sus, pour un coût net, après récupération des taxes, de l'ordre de 10 890 \$ et que la dépense est prise à même le fond de roulement et qui sera remboursé sur 5 ans comme suit :

2015 : 2 178 \$	2016 : 2 178 \$	2017 : 2 178\$
2018 : 2 178 \$	2019 : 2 178 \$	

Que le directeur des travaux publics Monsieur Yves Savard et/ou le directeur général Monsieur Paulin Leclerc ont été autorisés à prendre possession dudit véhicule acheté au nom de la Ville en date du 2 mai 2014.

Adopté.

148-05-2014

**BÂTISSE AU 340, RUE HARDY, PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC / STATIONNEMENT (N/D : 114-400)**

Attendu que la Société d'Habitation du Québec procède à des travaux sur sa bâtisse sise au 340, rue Hardy, incluant la réfection de son stationnement;

Attendu que le stationnement actuel ou le futur empiètent dans l'emprise de la rue Hardy;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte que le stationnement pour la bâtisse sise au 340, rue Hardy, empiète dans l'emprise de la rue Hardy;

Que cet empiètement ne donne pas de droit acquis;

Que de plus, pour minimiser l'impact, les stationnements dans l'emprise de la rue Hardy devront servir aux visiteurs, le tout selon le plan, option #2, de la firme d'ingénieur Dessau Inc., en date du 2014-04-04.

Adopté.

149-05-2014

**FIXATION SALAIRES ET AUTRES CONDITIONS
POUR CERTAINS(ES) EMPLOYÉ(ES) (N/D: 305-140)**

Attendu que ce conseil veut fixer par résolution le salaire et autres conditions pour certains(es) de ses employés(es);

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile retient les services de Madame Myriam Gilbert pour occuper le poste de la secrétaire réceptionniste, lors des absences et vacances de cette dernière en 2014 et sera rémunérée selon un taux horaire de 13,24 \$

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

150-05-2014

SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BASILE (N/D : 207-130)

Attendu qu'un montant de 3 700 \$ est prévu en subvention au budget 2014 pour la bibliothèque de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le versement de la subvention au montant de 3 700 \$ pour la bibliothèque de Saint-Basile comme prévu au budget de fonctionnement pour l'année 2014.

Adopté.

151-05-2014

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h30 et ajournée au lundi 26 mai 2014 à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière